

**ARRETE n° 2025-2873**

Le maire de la ville de Bressuire

**VU** la demande en date du 31 octobre 2025 par laquelle la société Alpha Géomètre, 66 rue de Chachon 79300 BRESSUIRE, demande l'alignement rue des Hardrevins et Denfert Rochereau 79300 BRESSUIRE au droit de la propriété de M. Maussion Charlie sur la parcelle cadastrée AS n° 26 et 27

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

**ARRETE**

**Article 1**

l'alignement rue des Hardrevins et Denfert Rochereau 79300 BRESSUIRE au droit de la propriété de M. Maussion Charlie sur la parcelle cadastrée AS n° 26 et 27 est défini par les mesures permettant le rétablissement des sommets et des limites apparaissant sur le plan joint.

**Article 2**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4**

Le présent arrêté devra être utilisé dans un délai de UN AN à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où<sup>1</sup> aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint en charge de la voirie, des espaces verts et du  
CTM

Yannick CHARRIER



Mis en ligne le

5 - NOV. 2025